

AVIS A LA POPULATION

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE RELATIVE A UN PROJET SOUMIS À ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Commune d'implantation du projet : HERSTAL

Communes également susceptibles d'être impactées par le projet au sens du Code de l'Environnement : Liège, Oupeye, Visé, Blegny et Beyne-Heusay.

La SA FN HERSTAL dont le siège social est établi rue Voie de Liège 33 à 4040 HERSTAL (inscrit à la BCE 441.928.931) informe la population de **l'organisation d'une réunion d'information préalable du public dans le cadre de la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement** préalablement à l'introduction d'une demande de permis unique (classe 1) ayant pour objet **d'une part le renouvellement global des activités de la FN Herstal, d'autre part la construction de loges de garde et des régularisations, sur le territoire de la ville de Herstal.**

Le site actuel s'étend sur une superficie d'environ 17 hectares comprenant les parcelles suivantes :

HERSTAL, 1^o division, section C, n° 957C21 - 951Z - 951Y - 951X - 951W - 951V2 - 951V - 951T2 - 951T - 951S2 - 951S - 951R2 - 951R - 951P2 - 951N3 - 951N2 - 951M3 - 951M2 - 951L3 - 951L2 - 951K3 - 951K2 - 951H3 - 951H2 - 951G2 - 951F2 - 951E2 - 951D2 - 951C2 - 951B2 - 951A2 - 943G2 - 109R2 - 109P2 - 109L2 - 109K2 - 109H2 - 109G2 - 109F2 - 109E2 - 109D2 - 109C2 - 83W3 - 83K3 - 83H3 - 83D4 - 94G3 - 942A2 - 947P - 948B et HERSTAL, 1^o division, section D, n°14B/2.

Ce projet, relevant de la catégorie B des projets visés par le Code de l'Environnement, est soumis à étude d'incidences sur l'environnement. Celle-ci sera réalisée par le bureau ABV ENVIRONNEMENT qui dispose des agréments requis.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, **afin d'informer le public sur ce projet et de prendre en compte les observations et remarques de la population dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement, une réunion d'information préalable du public, ouverte à tous, se tiendra :**

Le mardi 17 mars 2026 à 18h30

Salle de l'Ecole Fondamentale Communale du Bellenay Rue de la Clawenne 42-44 à 4040 Herstal

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne pourra consulter l'enregistrement de la RIP en consultant l'adresse : <https://vimeo.com/1159148981>

Cet accès aux enregistrements sera assuré à partir du mercredi 18 mars 2026 dès 18h00 et pendant une durée de 15 jours. La vidéo sera détruite au terme de ce délai par le responsable du traitement des données à caractère personnel.

Dans un délai de 15 jours à dater de la réunion d'information, toute personne peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, **en les adressant par écrit, en y indiquant ses nom et adresse :**

- **Au Collège communal de Herstal, Service Environnement**
Par courrier ou par mail - Place Jean Jaurès 45, 4040 Herstal - service.environnement@herstal.be
- **A l'attention de FN HERSTAL**
Par courrier ou par mail (Monsieur Michel Vandesteene - renouvellementpermis@fnherstal.com), Voie de Liège 33, 4040 Herstal, lequel les communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Pour toute information complémentaire, la personne de contact pour le projet est :

- Pour la SA FN HERSTAL, Michel Vandesteene - renouvellementpermis@fnherstal.com